

COMMUNE DE MOYENNEVILLE

Compte rendu de la séance du 28 novembre 2018

Le Conseil Municipal de la Commune de MOYENNEVILLE s'est réuni à la Salle de la Mairie, en séance ordinaire, le mercredi 28 novembre 2018 à 19 heures 30, sous la présidence de Monsieur Gérard PARAISOT, Maire, suite à la convocation en date du mardi 20 novembre 2018.

Présents : Gérard PARAISOT, Marcel CARPENTIER, Gérard ROGER, Eric DUFESTEL, Vincent DELECUSE, Laure DELIGNY, Claude EECKHOUT, Vanessa FREROT, François HEDOUIN, Véronique LEGUAY

Représentées : Audrey DELMOTTE, Sylvie DUFOSSE

Absents : Jean-Claude BARBIER et Bruno SUEUR

Secrétaire de la séance: Vanessa FREROT

1) Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 17 octobre 2018

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des remarques sont à apporter au compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 17 octobre 2018.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2) Adhésion au service mutualisé pour l'organisation des ALSH

Le Conseil Communautaire, en date du 20/06/2018, a choisi d'abandonner la compétence ALSH des 3-12 ans exercée sur le territoire de l'ex-Vimeu Vert.

Il a été créé un service mutualisé pour l'organisation des ALSH 3-12 ans. Le fonctionnement du service a été présenté et validé par le Conseil Communautaire le 26/09/2018. Il est proposé d'adhérer à ce service par le biais d'une convention.

Après débat, le Conseil Municipal ne se positionne pas. Il demande une nouvelle étude de la Commission pour un reste à charge **nul** pour les communes.

Dans le même débat, la mise à disposition des locaux communaux est remise en question.

Cette disponibilité des bâtiments scolaires et périscolaires avait été prise avec un intérêt communal, avouons-le.

Cet attrait pour les centres des petites vacances à MOYENNEVILLE n'est plus prisé par les administrés de MOYENNEVILLE (voir les chiffres).

De plus, il est mis également en avant la difficulté de lier la mise à disposition des bâtiments avec le scolaire.

Par conséquent, la Commune de MOYENNEVILLE demande la fin des ALSH dans ses locaux pour les petites vacances.

3) Pose de 3 points lumineux rue de Gamaches (DE201828)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet d'éclairage public étudié par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme relatif à la pose de 3 points lumineux rue de Gamaches et propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce projet d'un montant de 8.364,00 € TTC.

Si le Conseil accepte, il sera établi entre la Fédération Départementale d'Energie de la Somme et la Commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement suivant :

- Montant pris en charge par la Fédération (20 % du coût HT des travaux, la TVA et la maîtrise d'oeuvre)	3.095,00 €
- Contribution de la Commune	5.269,00 €
TOTAL TTC	8.364,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter le projet présenté par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage et d'accepter la contribution financière de la commune estimée à 5.269,00 €.

4) Remboursement de la visite médicale de renouvellement du permis Poids Lourds de M. Mickaël COUET (DE201829)

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de rembourser à Monsieur Mickaël COUET le montant de la visite médicale qu'il a passée le 13 novembre dernier concernant le renouvellement de son permis Poids Lourds, soit la somme de 36,00 €.

5) Appel aux dons "Solidarité communes audoises 2018" (DE201830)

Monsieur le Maire donne lecture du communiqué de presse de l'Association des Maires de l'Aude témoignant son soutien à l'ensemble des élus des collectivités territoriales audoises.

L'AMF invite les communes et les intercommunalités de France à contribuer et relayer les appels aux dons pour secourir les communes sinistrées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité de verser une aide d'un montant de 100,00 €.

6) Avenant à la Régie Cantine-Garderie (DE201831)

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de ne pas allouer d'indemnités aux régisseurs titulaire et suppléant de la Régie Cantine-Garderie.

7) Travaux au mur de la propriété de M. GLORIEUX - Convention

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée un accord de M. VANHOEGAERDEN concernant la réfection du mur de M. GLORIEUX le long de la rue de Béhen et présente un devis de l'Entreprise LEGAY pour un montant de 2.352,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour ces travaux de réfection. Une convention sera établie avec M. GLORIEUX.

8) Appel du Comité des Fêtes

Le Comité des Fêtes de MOYENNEVILLE fait appel à une aide matérielle pour ses manifestations. Un certain nombre de membres ne peuvent pas toujours se libérer (raisons professionnelles) pour les installations et préparations.

Si certains peuvent venir les aider samedi 01/12/2018 vers 9 H 30 pour l'installation des châlets du marché de Noël, ils seront bien venus.

9) Questions diverses

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que l'association SOFRM GYM fonctionnait avec le club SPORTS LOISIRS DETENTE de Miannay depuis 2013 et que ces deux clubs ont fait le choix de fusionner. Cette nouvelle association est FITNESS MML (Moyenneville Miannay Lambercourt) et toujours adhérente au Foyer Rural du Vimeu Vert.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M. LOURDEL, propriétaire du Café des Sports, envisagerait de cesser son activité. La licence IV qu'il détient serait à vendre début d'année 2019.

Monsieur le Maire remercie les enfants de l'école de Moyenneville pour leur participation à la cérémonie du centenaire de la guerre 1914/1918. Un message de félicitations au nom du Conseil Municipal a été remis à chaque enfant.

Monsieur le Maire précise que les travaux concernant la toiture de l'Eglise de Bouillancourt sont en cours.

Madame FREROT questionne sur les dépenses d'électricité de l'éclairage public. Un état sera établi.

Monsieur CARPENTIER précise que des mesures sont en prendre concernant les pigeons autour de l'Eglise de Bouillancourt. Des courriers vont être adressés selon les informations données en Mairie.

A ce sujet, il est souhaitable que les administrés se rendent en Mairie pour inscrire leurs remarques sur un cahier de doléances.

Monsieur CARPENTIER informe que les guirlandes seront installées au sapin samedi 1er décembre prochain suivant contrat avec l'Entreprise PRIEZ.

Monsieur EECKHOUT questionne concernant l'étude du parking rue de Gamaches.

Monsieur le Maire n'a pas eu l'occasion de rencontrer M. PRIEZ.

Monsieur EECKHOUT questionne concernant la rue des Charrons. Pas de nouvelles de la CCV.

Monsieur DUFESTEL fait état d'un poteau planté à l'abri bus de Bouillancourt et demande un devis pour le mur du cimetière.

Séance levée à 21 heures 15